



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL SEANCE DU 12 juillet 2021

20 heures 00

Monsieur le Maire suppléant, LAUGIS Frédéric, propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos au vu des mesures ministérielles sur la COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Monsieur le Maire suppléant soumet le huis clos au vote à main levée.

Le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour et 0 contre, qu'il se réunit à huis clos pour des raisons sanitaires au vu des circulaires ministérielles.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 06 juillet 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur LAUGIS Frédéric (Maire suppléant), le 12 juillet 2021 à 20h00 salle de conseil de la Mairie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 01 juillet 2021

Délibérations

Attribution du marché cantine

Consultation du marché pour le café associatif

Emprunt - finances assainissement

Divers

Présents : Madame BLANCHARD Marie, Monsieur DESLIS Corentin, Madame GUEPIN Sandrine, Monsieur JANVIER Fabien, Madame GUILLON Tiphaine, Monsieur LAUGIS Frédéric, Monsieur LEDRU Emmanuel, Madame LETOURMY Florence, Monsieur NAUDIN Arnaud, Monsieur PODEVIN Daniel, Madame VAULET Marie-Bélandre

Représentés par : Monsieur CHEVALIER Hugues par Monsieur LAUGIS Frédéric, Monsieur GUILLON Claude par Monsieur PODEVIN Daniel

Absents excusés : Madame ROUILLON Fanny

Absents :

Secrétaire de Séance : Monsieur DESLIS Corentin.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Approbation du Procès-verbal du 01 juillet 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 01 juillet 2021.

DE_2021_041 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ CANTINE SCOLAIRE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération n° 2021-030 du 27 mai 2021 approuvant le dossier de consultation des entreprises relatif au marché de services de restauration scolaire à bons de commande pour la fourniture et la livraison des repas,

Considérant une procédure adaptée au code des Marchés Publics, une consultation a été déposée le 31 mai 2021 sur le site internet achatpublic.com et par voie de presse le 14 juin 2021 dans la Nouvelle République 37.

Dit que la commission appel d'offres et la commission école-cantine se sont réunies le lundi 28 juin 2021,

Considérant l'analyse des offres et l'avis des commissions d'appel d'offres et école-cantine en date du 28 juin 2021,

Sur proposition de la commission d'appel d'offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise JMG "Je Mange Gastronomique" - Le Gros Chillou - Route de Mettray - 37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE, proposition la plus avantageuse et correspondant à nos attentes.
- Autorise le Maire suppléant à signer l'offre et toutes les pièces se rapportant au marché de services de restauration scolaires à bons de commande pour la fourniture et la livraison des repas avec l'entreprise énoncée qui prendra effet au 02 septembre 2021, pour une période scolaire de 1 an reconductible.
- Les crédits sont inscrits au budget communal 2021.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13/07/2021,
de la réception le 13/07/2021 - Et de l'affichage le 13/07/2021
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20210712-DE_2021_041-DE

DE_2021_042 : CONSULTATION MARCHÉ CAFÉ ASSOCIATIF

Monsieur le Maire suppléant,

Vu le projet de réhabilitation du café associatif sis 2 rue du 8 Mai 1945,

Vu la délibération n° DE_2019_025 du 14 mars 2019 confiant l'assistance d'une maîtrise d'œuvre pour la conduite de l'opération à SOLIHA d'Indre-et-Loire,

Vu les délibérations n° DE_2020_086, n° DE_2020_087, n° DE_2020_096 sollicitant les aides financières,

Présente au Conseil Municipal le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) établi par SOLIHA d'Indre-et-Loire en vue de procéder à une consultation selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) relatif aux travaux de réhabilitation du café associatif sis 2 rue du 8 Mai 1945,

Propose l'approbation du dossier et de lancer la consultation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve sans réserve le dossier de consultation des entreprises.
- Charge Monsieur le Maire suppléant de mener à bien cette consultation avec le concours du maître d'œuvre, SOLIHA d'Indre-et-Loire.
- Autorise Monsieur le Maire suppléant à signer toutes les pièces administratives relatives à ce marché à procédure adaptée.

Résultat du vote : Adopté
Votants : 13 Pour : 12 Contre : 0
Abstention : 1 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13/07/2021,
de la réception le 13/07/2021 - Et de l'affichage le 13/07/2021
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20210712-DE_2021_042-DE

DE_2021_043 EMPRUNT BANCAIRE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif assainissement du 26 mars 2021,

Considérant que par sa délibération n° DE_2020_019 du 27 février 2020, le Conseil Municipal a décidé la réalisation du projet relatif aux travaux de réhabilitation de la lagune,

Considérant qu'il y a lieu de recourir à un emprunt bancaire à hauteur de 200 000 euros,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant la consultation auprès des organismes bancaires,

Considérant qu'il a été retenu l'offre la plus avantageuse auprès du CREDIT AGRICOLE,

- Montant du prêt : 200 000.00 €
- Taux fixe de 0.92 %
- Durée : 20 ans
- Périodicité : annuelle
- Mode d'amortissement : progressif à échéances constantes
- Versement des fonds : 06 septembre 2021
- Frais de dossier : 300.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : D'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

Article 2 : D'autoriser le Maire suppléant à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs au contrat de prêt ci-dessus à intervenir avec le crédit agricole.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 : Le Maire suppléant et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Résultat du vote : Adopté
Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13/07/2021,
de la réception le 13/07/2021 - Et de l'affichage le 13/05/2021
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20210712-DE_2021_043-DE

Divers

Concours photos :

Monsieur le Maire suppléant laisse la parole à Madame Guillon Tiphaine, membre de la commission bulletin-communication afin de présenter à tous les membres du conseil municipal le concours photos qui sera organisé

sur la commune du 19 juillet 2021 au 30 septembre 2021. Ce concours aura pour objectif de sélectionner les photos de la couverture pour le prochain bulletin communal.

Curage des fossés

Monsieur le Maire suppléant expose au Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise AKTP pour le curage des fossés sur la commune. Les membres du conseil municipal valide le devis de l'entreprise AKTP, une décision du maire sera effectuée.

Chemins communaux

Un membre du conseil municipal propose de remercier par courrier les agriculteurs qui entretiennent certains chemins communaux. Un article sera également inséré dans le bulletin communal.

Dates à retenir :

Concours photos : du 19 juillet 2021 au 30 septembre 2021

Marché « Les Heures Gourmandes du Castelrenaudais » : jeudi 12 août 2021 à 18h

Mini chasse au trésor enfants/familles : lundi 30 août 2021 à 15h

Enquête publique : du 06 septembre au 20 septembre 2021

Les journées du Patrimoine - Visite de l'Eglise : samedi 18 septembre et dimanche 19 septembre 2021 de 11h à 18h

Prochain conseil municipal : jeudi 23 septembre 2021 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21 heures.

Le secrétaire,
Monsieur DESLIS Corentin

Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Monsieur Frédéric LAUGIS